



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

GÉO-PORTAIL DE L'URBANISME

06/06/2014

Véronique Pereira

ORDRE DU JOUR

- CONTEXTE ET OBJECTIFS DU GEO-PORTAIL DE L'URBANISME
- ACTEURS ET ORGANISATION
- PRESENTATION DES FONCTIONNALITES
- CALENDRIER ET AVANCEMENT DES TRAVAUX

CONTEXTE ET OBJECTIF DU GEO-PORTAIL DE L'URBANISME (GPU)

CONTEXTE POLITIQUE ET LEGISLATIF

■ MISE EN PLACE D'UN GÉO-PORTAIL DE L'URBANISME (GUICHET UNIQUE)

- Dans le cadre de **la mesure n°2 du plan d'investissement** pour le logement – Mars 2013)
 - Pour une plus grande transparence en matière de réglementation sur l'ensemble du territoire
 - Pour accompagner la décentralisation
 - En accord avec la directive INSPIRE

■ CONTEXTE LÉGISLATIF

- **L'ordonnance de décembre 2013**
 - Égalité d'accès de tout citoyen à une information de qualité et validée
 - Obligation pour les collectivités territoriales de numériser et diffuser sous forme standardisée leurs documents d'urbanisme
 - Obligation pour l'état de faire de même pour les SUP

CONTEXTE CALENDRAIRE

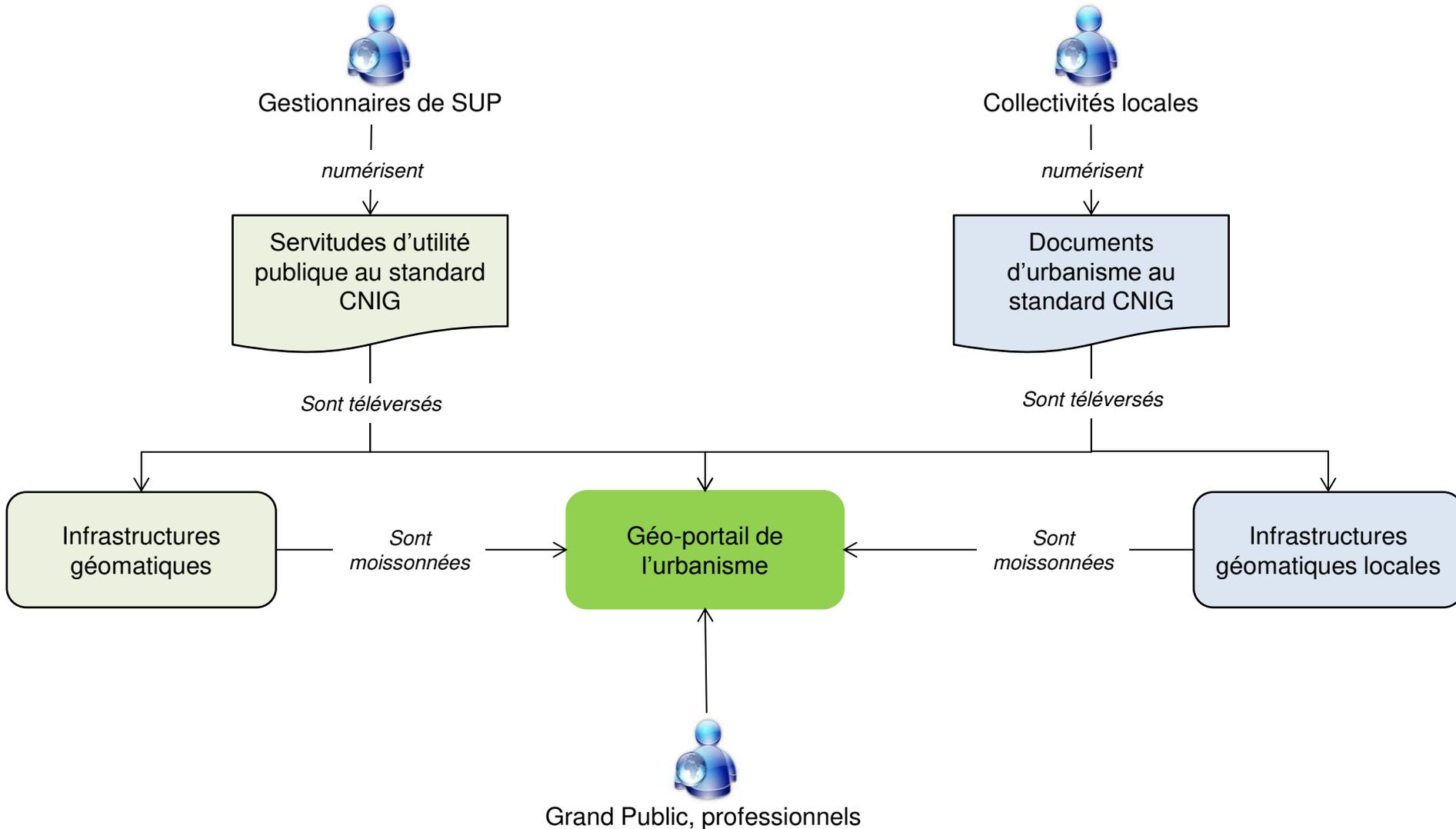
- **JUILLET 2015 : LES GESTIONNAIRES DE SUP**
 - devront fournir leurs SUP sous forme électronique au format « géo-standardisé : CNIG »
- **JANVIER 2016 : LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**
 - devront fournir leurs documents d'urbanisme sous forme électronique au format « géo-standardisé : CNIG » lors de leur modification
 - devront mettre en ligne sur leur site internet le document urbanisme en vigueur sous forme électronique (format libre)
- **2020 :**
 - Les documents d'urbanisme au format en ligne numérisé et standardisé seront exécutoires dès lors qu'ils seront publiés sur le Géoportail de l'urbanisme

CONTEXTE EUROPÉEN ET NORMATIF

- **L'ORDONNANCE S'INSCRIT DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE INSPIRE 2007/2/CE DU 14 MARS 2007**
- **FACTEURS FACILITATEURS**
 - Format CNIG (standard de dématérialisation PLU, POS et cartes communales (avril 2013), standard SUP(adoption en commission du CNIG décembre 2013), PMSV en 2014 et pour les SCOT en 2015)
 - Existence de l'infrastructure du Géoportail® de l'IGN
 - 56% des documents d'urbanisme sont numérisés
 - Expérience au travers de GéoADS utilisé pour l'application du droit du sol

ACTEURS ET ORGANISATION

PRINCIPES DU GÉO-PORTAIL DE L'URBANISME



UNE ALIMENTATION DISTRIBUÉE

■ L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

- Les organismes producteurs ou en charge des Documents d'Urbanisme et des Servitudes d'Utilité Publique (SUP).
 - les collectivités locales en charge des Documents d'urbanisme
 - Les gestionnaires de SUP
- A la charge de téléverser ou de superviser l'alimentation automatique du Géo-portail de l'urbanisme en DU ou en SUP à chaque création ou mise à jour des données
- Peut transférer l'intégralité de la charge d'alimentation à un « délégataire » pour l'alimentation du Géo-portail de l'urbanisme

■ LE DÉLÉGATAIRE POUR L'ALIMENTATION DU GÉO-PORTAIL DE L'URBANISME

- Il hérite de l'intégralité des droits d'alimentation de l'autorité compétente.
- Il s'agit:
 - soit de structures détenant des données destinées à alimenter le GpU par téléversement (DDT par exemple)
 - soit d'infrastructures de données géographiques qui peuvent alimenter le GpU de manière automatisée

LES PORTAILS PLU DÉCENTRALISÉS

Portail d'urbanisme des droits du sol en Loir-et-Cher

Plan Local d'Urbanisme

PLU à la carte

Commune

Localisation

Plans

Documents

© Géo-CENTRE

© IGN - IGN - IGN - IGN - IGN

© CUB - IGN - DGI - IGN - IGN - IGN

ACTEURS - PARTENARIAT

METL

DGALN

F.Salgé

CGDD

B.David

DHUP

B.Raingeard (directrice de projet)
P.E.Stévenin (chef de projet)

- Expression des besoins
- Relation et accompagnement des utilisateurs et partenaires

AMOA - PANADS

A.Gallais
G.Diouris

IGN

Relations extérieures

B.Morando

Pilotage de projet

SAI/Conseil

V.Pereira (directrice de projet)
N.Guion (chef de projet)

Développement

SAI/DD

M.Borne (responsable technique)

EaaS

SIDT/IDE

G.Cébélieu (responsable technique)

- Rédaction des conventions
- Gestion de la relation partenariale
- Pilotage du projet (calendrier, coordination des acteurs, etc.)
- Spécifications fonctionnelles (SFG)
- Animation de groupe de travail
- Spécifications détaillées (SFD-STD)
- Mise en œuvre d'un prototype
- Développement (V1 et V2)
- Hébergement

LES FONCTIONNALITÉS

JE SUIS UN CITOYEN

urbanisme Accueil Visualisation Documents ▾ Liens FAQ Contact



Connexion Inscription

Accueil > Visualisation



Table de données sur l'entité sélectionnée

Zones des documents d'urbanismes

Attribut	Valeur
LIBELLE	UB
LIBELONG	zone d'urbanisation nouvelle proche de l'ancien bourg
TYPEZONE	U
DESTDOMI	01
NOMFIC	41226_reglement_20110707.pdf
URLFIC	http://bibliotheque.geo-centre.fr/ddt41/urbanisme/regl/41226_Saint_Ouen_PLU.pdf
INSEE	41226
DATAPPRO	2011/07/07

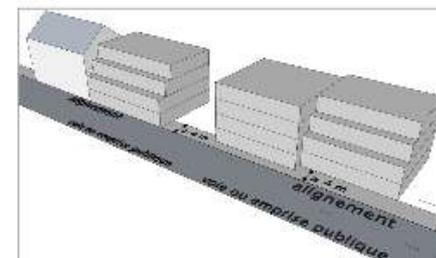
Afficher la légende

Croquis

Enregistrer

TITRE II – Zone U2

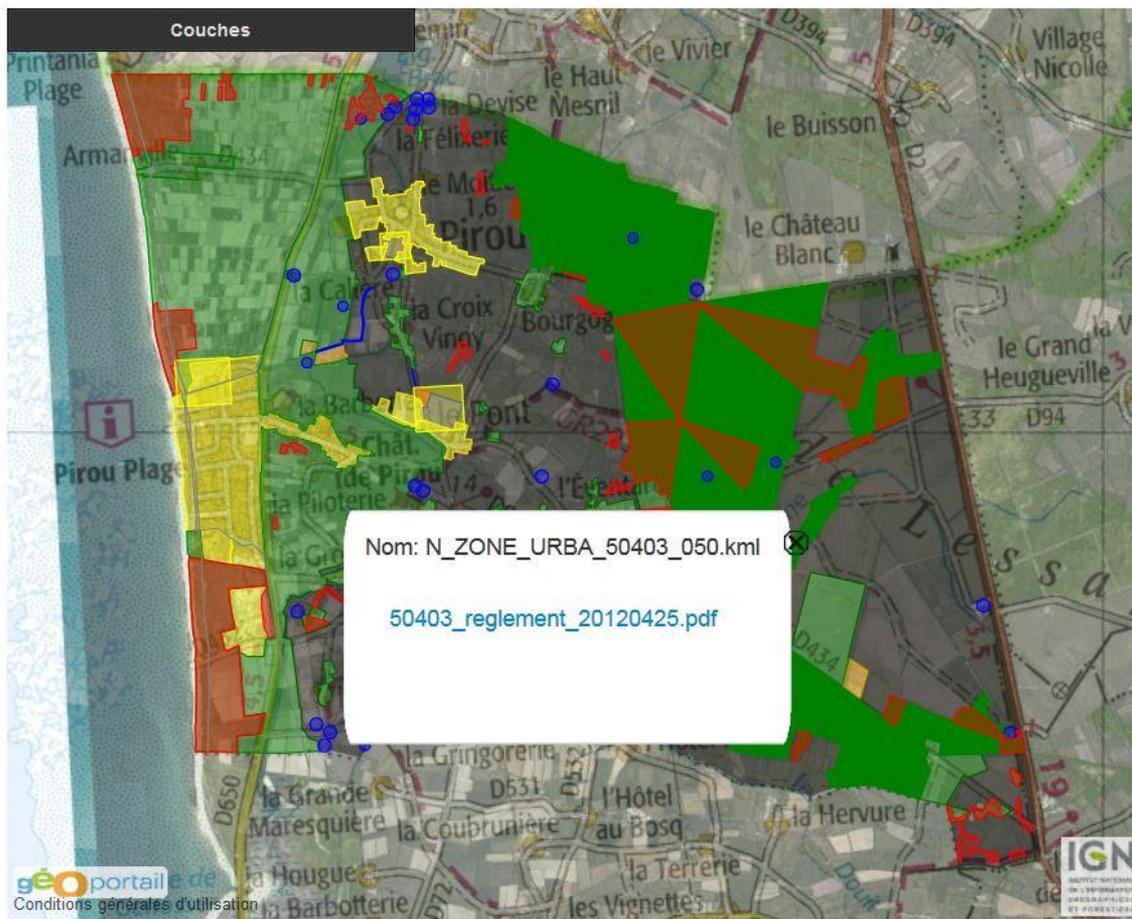
- L'implantation des constructions doit être compatible avec les principes d'aménagement définis par l'orientation d'aménagement et de programmation.
 - b. Dans le seul secteur U2c
 - b.1. Dispositions applicables aux unités foncières ayant une façade sur l'avenue Gérard Yvon
- Les constructions doivent être implantées :
 - o à l'alignement
 - Les étages en attique, en retrait de l'alignement, sont toutefois admis sur les deux derniers niveaux,
 - o ou avec un retrait de 4 mètres maximum de l'alignement
 - Les étages en attique, en retrait de plus de 4 mètres de l'alignement, sont toutefois admis sur les deux derniers niveaux.



b.2. Dispositions applicables aux autres unités foncières

JE SUIS UNE AUTORITÉ COMPÉTENTE

Géop [Accueil](#) > [Outils](#) > [Mes documents d'urbanisme](#) > Visualisation du fichier 50403_PLU_20120425.zip



© IGN 2013 - Mentions légales

Commune

Rechercher

Parcelle

Code INSEE

Commune absorbée INSEE

Section

Feuille

Numéro

Rechercher



MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

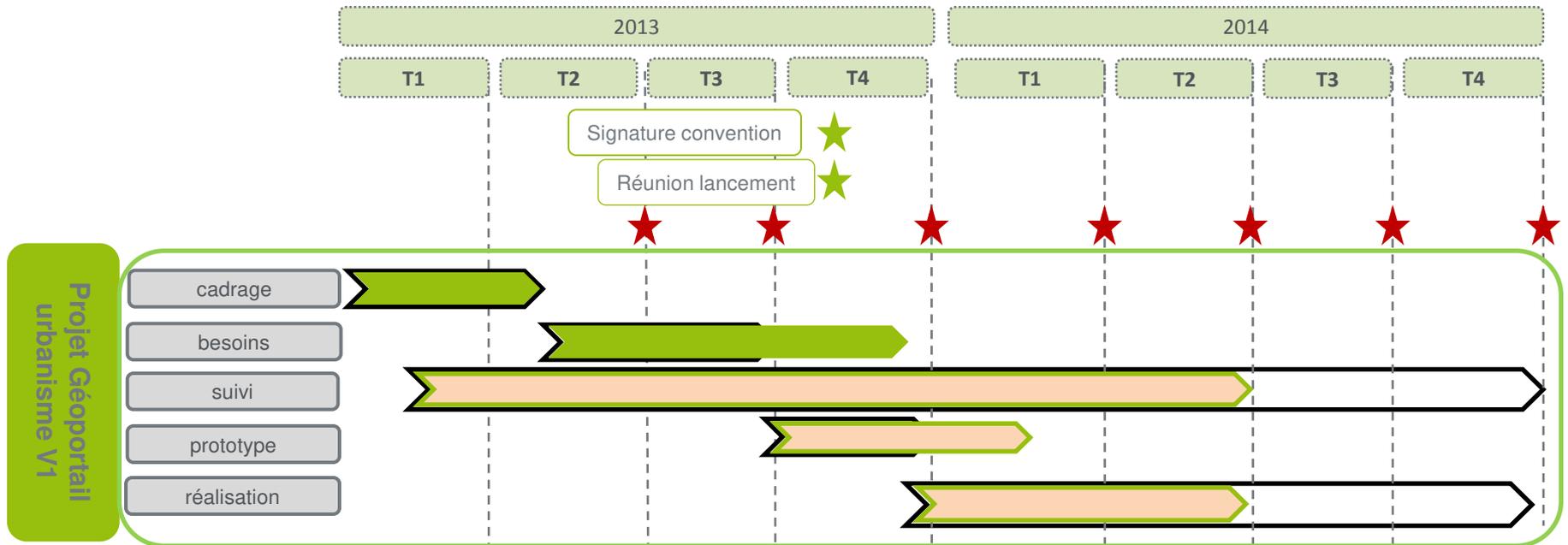


INSTITUT NATIONAL
D'INFORMATION
GRAPHIQUE
FORESTIÈRE

nexion

CALENDRIER

AVANCEMENT DES TRAVAUX



le projet n'accuse pas de retard dans la phase de développement

CALENDRIER DU PROJET

- **MISE EN LIGNE D'UNE PREMIÈRE VERSION DU GÉO-PORTAIL DE L'URBANISME FIN 2014 :**
 - fonctionnalités simplifiées d'alimentation et de diffusion des documents d'urbanisme
 - mise en place pilote d'une alimentation automatisée par un système d'alerte sur les changements (système de « syndication »).

- **SECONDE VERSION DISPONIBLE 6 MOIS PLUS TARD**
 - fonctionnalités complémentaires d'alimentation et de diffusion des documents d'urbanisme, notamment le déploiement de l'alimentation automatisée par système de « syndication »

CONCLUSION

■ LE GPU EST SUR LES RAILS

- Spécifications finalisées (pour V1 et V2)
- Premiers développements livrés
- Ordonnance publiée
- Document prospectif entretenu

■ VERSIONS

- Version 1 prévue pour fin 2014
- Version 2 prévue pour mi-2015

■ EN 2020

- Les DU devront être publiés sur le GpU pour être opposables
- Les SUP devront être publiées sur le GpU

L'information grandeur nature

